

Date limite pour les REER

Période visée par le reçu REER	Cotisations reçues*	Dernière date acceptée du cachet de la poste**	Date limite d'envoi des reçus REER*
Du 3 mars 2020 au 31 décembre 2020	Au plus tard de 8 janvier 2021	31 décembre 2020	5 février 2021
Du 1 ^{er} janvier 2021 au 1 ^{er} mars 2021	Jusqu'au 5 mars 2021	1 ^{er} mars 2021	31 mars 2021
	Du 6 mars 2021 au 19 mars 2021	1 ^{er} mars 2021	31 mars 2021

* Vous trouverez les reçus REER dans macanadavieautravail.com en ouvrant une session dans votre régime de retraite et d'épargne. Ils sont généralement disponibles dans les deux jours suivant la date limite de réception des cotisations indiquée ci-dessus.

** Les cachets de la poste font l'objet d'une vérification à compter de la fin de la période visée par le reçu REER jusqu'aux dates de réception des cotisations indiquées inclusivement. Pour les cotisations envoyées par service de messagerie, y compris le service de 24 heures, la date d'envoi indiquée par l'entreprise de messagerie sera utilisée plutôt que la date du cachet de la poste.

Date limite pour les CELI

Les dates limites pour les comptes d'épargne libre d'impôt (CELI) sont indiquées ci-dessous. Pour 2021, la cotisation annuelle maximale à un CELI s'établit à 6 000 \$. L'Agence du revenu du Canada (ARC) peut fournir des renseignements sur le plafond de cotisation au CELI propre à un participant.

Les cotisations doivent être reçues au plus tard le 31 décembre 2020 à midi HE

Les cotisations à un CELI doivent être reçues au plus tard le 31 décembre 2020 à midi HE pour être considérées comme des cotisations versées en 2020.

Les demandes de retrait doivent être reçues au plus tard le 24 décembre 2020 à midi HE

Les demandes de retrait doivent nous parvenir au plus tard le 24 décembre 2020 à midi HE pour que le retrait soit effectué en 2020 et qu'il donne lieu au rétablissement des droits de cotisation pour l'année 2020.

Horaire des Fêtes

Les bureaux des Services de retraite collectifs auront des heures d'ouverture écourtées le jeudi 24 décembre et fermeront à midi.

Le Centre de service à la clientèle sera ouvert de 8 h à 17 h HE le jeudi 24 décembre et de 8 h à 17 h HE le jeudi 31 décembre.

Les bureaux administratifs et le Centre de service à la clientèle seront fermés:

Le vendredi 25 décembre 2020 – Jour de Noël

Le lundi 28 décembre 2020 – (congé compensatoire du 26 décembre)

Le vendredi 1^{er} janvier 2021 – Jour de l'An

Le lundi 4 janvier 2021 – Bureaux du Québec seulement

Le lundi 15 février 2021 – Tous les bureaux sauf ceux du Québec

Pour toute question au sujet de votre cotisation à un REER ou à un CELI : appelez au 1 800 724-3402.

Pour toute question au sujet de l'accès à votre compte en ligne : appelez au 1 888 222-0775.